Strasbourg (67) : trois ans ferme pour avoir forcé ses enfants à voler

29/12/2016 à 22h00

Pour les juges, le quinquagénaire croate était la tête de pont d'un réseau de mineurs cambrioleurs. Le 28 décembre, le tribunal correctionnel de Mulhouse a condamné cet homme à trois ans de prison ferme, pour avoir incité des mineurs, dont deux de ses propres enfants, à commettre une série de cambriolages en Alsace.

Les faits remontent à 2008, mais le prévenu n'a été extradé de la Croatie qu'au début du mois de décembre, raconte le site des *Dernières Nouvelles d'Alsace*.

L'enquête a établi que plusieurs mineurs, dont un fils et une fille du prévenu, mais aussi un garçon déclarant avoir 9 ans, avaient alors commis plusieurs cambriolages dans des quartiers résidentiels du secteur de Mulhouse.

Les biens dérobés étaient essentiellement des bijoux, ou des montres de luxe. Et d'après le représentant du ministère public, **le ressortissant croate, qui vivait à l'époque dans des campements nomades, était bien le « chef de réseau ».**

C'était, estime le magistrat, « un homme de clan qui a mis sous sa coupe des enfants de manière durable ». Il a donc été condamné pour s'être soustrait à ses obligations légales de parent concernant notamment la moralité et l'éducation de ses enfants, et pour provocation d'un mineur à commettre un délit. Pour ce dernier fait, il risquait un maximum de sept ans de réclusion.

20 minutes